



**Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne  
« Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine  
de l'éducation et de la formation »**

Adoptée le 11 février par le Bureau IE/CSEE

Tout d'abord, le CSEE considère qu'il est de la plus grande importance pour les décideurs au niveau européen comme dans les pays de prendre acte de ce que, s'agissant des objectifs de l'éducation et de la formation, très peu a été fait alors que l'adoption du Programme de travail « Education et Formation 2010 » remonte bientôt à 10 ans. Le réexamen par la Commission de la politique actuelle « Coopération dans l'éducation et la formation au niveau de l'UE » se fonde de manière diffuse sur la même perspective que le programme de travail actuellement en cours. Cependant, le réexamen comporte de nouveaux défis, qui sont la *migration* et la *pérennisation*. L'objectif général étant le développement de l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité de l'apprenant, le cadre actualisé définit les directives ci-après dans la perspective d'une coopération future dans l'éducation :

**President  
Président**  
Ronnie Smith

**Vice-Présidents  
Vice-Présidents**  
Paul Bennett  
Odile Cordelier  
Kounka Damianova  
Jörgen Lindholm  
Ulrich Thöne

**General Secretary  
Secrétaire Général**  
Martin Rømer

**Treasurer  
Trésorier**  
Walter Dresscher

- mise en œuvre de stratégies d'apprentissage tout au long de la vie et réalisation concrète de la mobilité de l'apprenant ;
- amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement, de la formation et des acquis de l'éducation et de la formation ;
- promotion de l'équité et de la citoyenneté active ;
- développement de l'innovation et de la créativité à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants dans l'ensemble des pays de l'UE et de l'AELE, et plus de 5,5 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est membre du Groupe de coordination Education et formation (GCEF).

De l'avis du CSEE, la définition d'un nouveau cadre stratégique pour la coopération dans l'UE devrait se fonder sur une approche élargie et davantage inclusive du concept d'éducation et de formation, ces dernières n'étant pas simplement des outils destinés à promouvoir la croissance économique et l'emploi. Le CSEE est d'avis que la tâche primordiale du système d'éducation est *d'éduquer pour la vie*<sup>1</sup> et de veiller à donner une large perspective sur l'éducation, servant également d'autres buts, notamment la cohésion sociale, l'égalité, la citoyenneté active, etc. Pour cette raison, le CSEE met en évidence les principes et défis suivants auxquels doivent répondre les politiques de l'éducation en Europe, aujourd'hui et à l'horizon post 2010.

- *Eduquer pour la vie et mettre l'accent sur la mobilité de l'apprenant*
- *Garantir une qualité élevée de l'éducation et de la formation*
- *Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'éducation*

<sup>1</sup> *L'éducation: un trésor est caché dedans*, rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle (1996), La Commission estime que l'éducation tout au long de la vie se fonde sur trois piliers : **apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être.**

## **Eduquer pour la vie et renforcer la mobilité de l'apprenant**

Le CSEE partage l'approche essentielle de la communication selon laquelle « *l'apprentissage tout au long de la vie comprend l'apprentissage à tous les âges... et dans tous les contextes..* »<sup>2</sup>. Faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité de l'apprenant une réalité pourrait signifier que l'objectif européen est de donner à tous les Européens l'accès aussi bien que le droit à l'éducation et à la formation, pendant l'enfance tout autant que pendant l'âge adulte. Concrétiser l'apprentissage tout au long de la vie exige de mieux coordonner l'action des différents secteurs et des différentes parties prenantes, et de mieux garantir leur coopération. Bien que des progrès aient été engrangés dans la concrétisation de *la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie* (entre 25 et 64 ans), cette initiative s'est avérée inadéquate et il convient d'envisager d'autres mesures, en complément à l'évaluation critique. Pour que l'apprentissage tout au long de la vie soit un succès, un élément prend une dimension essentielle, à savoir la mobilité de l'emploi à la formation et au retour à l'emploi. On trouvera ci-après quelques exemples d'outils pratiques qui doivent faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité : plans de financement pour assurer la participation ; investissement public dans l'offre d'éducation ; développement et mise en application de systèmes cohérents de reconnaissance et de validation de l'apprentissage informel. Le CSEE recommande que davantage d'efforts soient consentis afin de combler le fossé entre les Etats membres ainsi qu'entre les adultes peu formés et les adultes hautement qualifiés, dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie.

Le CSEE est d'avis que l'objectif d'améliorer la mobilité des enseignants et des apprenants est une condition préalable essentielle pour la qualité dans l'éducation. La notion de mobilité doit être comprise comme un concept élargi, dépassant le simple concept de mobilité transnationale des apprenants, dans le cadre de programmes de l'UE. Le CSEE soutient l'accent qui est mis dans la Communication sur le renforcement de la *mobilité*. Cependant, renforcer la transparence et la reconnaissance des qualifications (CEC et cadres de certifications nationaux) ne constitue pas le seul moyen d'atteindre cet objectif. D'autres obstacles à la mobilité des étudiants, par exemple le lien étroit existant entre la mobilité et l'origine socio-économique et culturel, doivent être pris en considération. La Commission devrait donner une définition plus précise du terme « financement sur une base élargie », afin d'éviter que le financement privé prévale sur le financement public.

## **Veiller à la qualité élevée de l'éducation et de la formation**

L'évolution démographique à laquelle l'Europe est confrontée exigera dans les années à venir une arrivée massive de jeunes enseignants dans la profession. D'autres efforts devront être consentis afin que non seulement le nombre approprié de jeunes soit encouragé à s'engager dans la voie de l'enseignement : il faudra également veiller prioritairement à garantir la qualité des formateurs. Il arrive fréquemment que des mesures d'urgence menacent de se répercuter négativement sur la qualité de l'enseignement, et dès lors sur les compétences des enfants et des jeunes. Néanmoins, il faut que la qualité des enseignants reste l'élément primordial, plutôt que leur nombre. Récemment, le CSEE a adopté un document de politique intitulé *La formation des enseignants en Europe*, qui contient l'opinion du CSEE sur la formation des enseignants au 21<sup>ème</sup> siècle. *Il s'agit que tous les enseignants reçoivent une formation de niveau master*. Les exigences auxquelles les enseignants sont confrontés aujourd'hui, en termes de connaissances approfondies des disciplines, de compétences pédagogiques de pointe, de pratique réflexive et d'aptitude à adapter

---

<sup>2</sup> Communication de la Commission européenne « Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation »

l'enseignement aux besoins de l'individu ainsi qu'au groupe des apprenants dans son ensemble imposent que les enseignants aient reçu une éducation de haut niveau et soient dotés de toutes les aptitudes requises pour intégrer les connaissances et traiter la complexité au niveau qui caractérise les études de master.<sup>3</sup> La formation initiale et le développement professionnel continu des enseignants, des formateurs et des personnels éducatifs sont des éléments déterminants, mais l'autre facteur essentiel, tel que les efforts consentis afin de relever le statut des enseignants et d'améliorer leurs conditions et leur environnement de travail, doivent également être mis en évidence.

En particulier, le CSEE met l'accent sur les points suivants :

- La perception globale de l'acquisition des *compétences essentielles* pour tous les étudiants, qui couvrent non seulement les compétences traditionnelles mais aussi les compétences civiques, sociales et culturelles, est importante. Il convient de noter que les discussions relatives aux programmes de cours fondés sur les compétences, qui sont axés exclusivement sur les résultats, sont difficiles à évaluer et peuvent porter préjudice aux dimensions horizontales et verticales des branches enseignées à l'école, et limiter l'autonomie des enseignants. Le CSEE est convaincu que les enseignants doivent absolument être associés au développement des programmes de cours et recevoir l'éducation et la formation appropriées afin d'adapter leur enseignement aux nouveaux programmes de cours.
- En ce qui concerne les critères de référence en matière de *langues*, l'objectif de Barcelone prévoyant qu'au moins 80% des élèves de l'enseignement secondaire inférieur apprennent au moins deux langues étrangères en plus de leur langue maternelle devrait être inclus.
- Le critère de référence actualisé pour les élèves peu performants de 15 ans dans les compétences fondamentales (lecture, mathématique et sciences) est davantage approprié, car les élèves qui échouent en lecture sont également davantage susceptibles d'échouer dans d'autres disciplines. Cependant, le CSEE a la conviction que des initiatives autres que l'accentuation des questions sensibles, par le recours à la définition de critères de référence, doivent également être prises afin de relever le niveau général des performances des élèves à risque. Le CSEE soutient vigoureusement la proposition que la Commission invite les Etats membres à s'engager spontanément à développer leurs propres plans d'action nationaux.
- L'accent mis sur le renforcement des compétences dans les domaines de *la créativité et de l'innovation*, comme évoqué dans la Communication, doit couvrir la perspective économique tout autant que la perspective sociale et culturelle.
- La référence simpliste que fait la Communication à une plus grande autonomie dans les systèmes d'éducation et de formation n'est pas adéquate. A différentes reprises, le CSEE a souligné l'importance de donner une définition du concept « d'autonomie » et d'établir la distinction entre les différents niveaux d'autonomie. De l'avis du CSEE, l'autonomie des établissements devrait être jumelée avec la liberté académique.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Voir le document de politique du CSEE : La formation des enseignants en Europe (avril 2008), p. 8

<sup>4</sup> Voir la Déclaration du CSEE en réponse à la consultation de la Commission européenne sur les Ecoles pour le 21<sup>ème</sup> siècle (décembre 2007) Voir aussi la Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne « Améliorer les compétences pour le 21<sup>ème</sup> siècle, un agenda pour la coopération scolaire européenne (novembre 2008)

Il convient d'adopter une approche beaucoup plus large de l'enseignement supérieur, dépassant nettement le cadre des besoins immédiats du marché de l'emploi. L'enseignement supérieur et la recherche sont des biens publics essentiels contribuant au développement social, culturel et économique des communautés, des régions et des pays de l'Europe. En conséquence, les universités fonctionnent selon les principes clairement définis du service public, à savoir l'égalité d'accès, la perspective d'ensemble, l'accessibilité économique, des normes élevées de qualité et la responsabilité publique. En fait, les universités européennes sont essentiellement financées par des fonds publics afin de garantir qu'elles offrent en permanence une qualité élevée et qu'elles sont accessibles sans restriction à tous les étudiants ayant les qualifications requises, quel que soit leur âge. Il est également important de souligner et de soutenir les liens existants entre l'enseignement supérieur de haute qualité et la recherche, lesquels doivent continuer à bénéficier des politiques du secteur public et des fonds publics. La Commission européenne et le Conseil des ministres devraient garantir cette tradition spécifiquement européenne qui prévaut dans l'enseignement supérieur.

Le CSEE souligne la nécessité d'accroître les investissements publics dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les fonds actuellement mis à dispositions pour l'enseignement supérieur se sont avérés insuffisants, compte tenu en particulier de l'accroissement considérable du nombre d'étudiants au cours des dernières années. Cette affirmation a déjà été faite dans la Communication « Efficience et équité dans les systèmes européens d'éducation et de formation »<sup>5</sup> ainsi que dans le rapport d'avancement conjoint 2008.<sup>6</sup> Le critère de référence fixé pour les investissements publics et privés dans l'enseignement supérieur et prévoyant d'atteindre au moins 2% du PIB d'ici 2020 n'est pas satisfaisant. Actuellement, les investissements publics comme privés atteignent 1,3% du PIB. Le CSEE en appelle à des mesures plus décisives que l'introduction d'un autre critère de référence, afin d'engager les Etats membres à relever leurs investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche. Simultanément, le CSEE souligne qu'il ne peut approuver l'insistance mise sur la nécessité d'accroître les investissements privés, et il rejette vivement l'idée d'introduire des droits d'admission aux cours pour résoudre le problème de l'insuffisance du financement dans l'enseignement supérieur. Le financement privé et la multiplication des partenariats commerciaux entre différents niveaux et différents secteurs de l'éducation, mis en évidence par les critères de référence, ne doivent pas déboucher sur la dilution de la responsabilité publique, qui doit garantir la qualité de l'éducation. Le CSEE considère que le financement public constitue la manière la plus équitable et la plus efficiente de financer l'enseignement supérieur.<sup>7</sup>

### **Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'éducation**

Le CSEE souligne le fait que « l'égalité des chances pour tous », sans ségrégation, dans l'éducation, reste un défi de taille. Le CSEE approuve l'insistance que met la Commission sur le problème des abandons scolaires précoces, et il soutient également sa proposition de maintenir les critères de référence existants pour les *élèves quittant prématurément l'école*.

Il est vital de maintenir l'effort sur les abandons scolaires précoces, mais en dépit de la légère amélioration constatée dans ce domaine, il pourrait être opportun d'avoir recours à d'autres méthodes que l'évaluation critérielle. Pour réduire le nombre d'abandons scolaires précoces, le CSEE est d'avis que des ressources financières plus abondantes sont nécessaires pour créer des environnements d'apprentissage qui soient nouveaux et sources

---

<sup>5</sup> COM(2006)481final, p. 7

<sup>6</sup> Le Conseil et la Commission européenne : « L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation », p. 11

<sup>7</sup> Voir la Déclaration du CSEE sur la « Communication de la Commission européenne : *Faire réussir le projet de modernisation pour les universités par l'éducation, la recherche et l'innovation* »

d'inspiration, favorisant la créativité et incitant à poursuivre l'apprentissage. En outre, les mesures d'orientation et les autres mesures de soutien sont vitales pour rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et pour retenir les élèves à l'école. Le CSEE propose que la Commission insiste auprès des Etats membres pour qu'ils s'engagent plus vigoureusement en faveur du développement de plans d'action nationaux visant à réduire les abandons scolaires précoces.

Comme l'abandon précoce de la scolarité résulte souvent de l'incidence négative qu'a sur l'élève le cadre socio-économique dans lequel il vit, une attention particulière doit être accordée aux élèves en situation précaire. Le CSEE est favorable à une prise en compte holistique de tous les enfants en situation de risque : élèves ayant des besoins spécifiques, élèves issus de l'immigration, élèves issus d'une minorité ou d'un environnement socio-économique peu favorable. Il y a lieu d'opter pour la définition d'objectifs axés sur les besoins de chaque apprenant. Cependant, la prise en charge de cette question dépend de bien davantage que les seules politiques scolaires, et il faut y inclure des méthodes d'enseignement novatrices et souples, des mesures de soutien et la coopération entre l'école, la famille et la collectivité locale. Le CSEE souligne la nécessité d'un cadre de coopération sur les enfants migrants, visant à renforcer les possibilités qui s'offrent à eux dans l'éducation. Ceci exige des moyens mieux appropriés pour motiver les gouvernements nationaux afin qu'ils agissent davantage par anticipation en matière d'intégration des enfants migrants et d'autres enfants défavorisés sur le plan social dans le système d'éducation. Il conviendrait que la MOC étudie la pertinence de définir des indicateurs sur l'intégration au plan éducatif des étudiants migrants.<sup>8</sup>

Le CSEE se félicite de ce que l'éducation de la petite enfance<sup>9</sup> est considéré comme un facteur déterminant du succès de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les élèves. Le CSEE souhaite que l'appellation éducation de la petite enfance soit maintenue et que le terme d'éducation préscolaire soit exclu de la Communication, en raison du fait que les Etats membres ne disposent pas tous d'un système d'éducation préscolaire. La définition d'un nouveau critère de référence en matière de participation à l'éducation pré-primaire d'au moins 90% des jeunes enfants à partir de 4 ans, par rapport aux objectifs de Barcelone, ne doit pas être considérée comme se limitant à l'élargissement de la prise en charge des enfants. De l'avis du CSEE, une éducation de la petite enfance de haute qualité s'avère vitale, et doit être caractérisée par l'équilibre entre l'éducation et la prise en charge. La possibilité d'accéder à l'éducation de la petite enfance *sans frais* doit être soulignée et devrait s'étendre à tous les jeunes enfants, même en dessous de 4 ans d'âge.<sup>10</sup>

### **Enseignement et formation professionnels**

Le CSEE s'inquiète du fait que le rôle de l'enseignement et de la formation professionnels ne soit pas pris en compte dans la Communication. Le CEDEFOP a publié en février 2008 ses prévisions quant aux capacités qui sont requises à l'avenir ; on peut y voir que la

---

<sup>8</sup> Voir la Déclaration du CSEE sur le Livre vert de la Commission européenne « Migration et mobilité : défis et opportunités pour les systèmes d'éducation de l'UE » (novembre 2008), p. 6

<sup>9</sup> Par éducation de la petite enfance, le CSEE entend l'éducation intervenant avant la scolarité obligatoire, notamment les jardins d'enfants, les crèches, les classes pré-scolaires, les centres de prise en charge des enfants et autres établissements similaires.

<sup>10</sup> Voir la réponse du CSEE à la seconde étape de la consultation des partenaires sociaux européens organisée par la Commission européenne sur la réconciliation de la vie professionnelle, de la vie privée et de la vie familiale, juillet 2007.

moitié des nouveaux emplois exigeront des qualifications professionnelles, tandis que le nombre d'emplois faiblement qualifiés est appelé à décroître. La mobilité professionnelle et la restructuration des secteurs conjuguées aux facteurs démographiques mettront sous pression les systèmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle continue afin qu'ils s'adaptent aux besoins en évolution constante des travailleurs européens sur le marché de l'emploi.

Cette situation devrait se retrouver dans la coopération européenne en matière d'éducation et de formation, et aussi dans les critères de référence et les indicateurs. Il faut faire plus largement la publicité de l'enseignement et de la formation professionnels et leur accorder une attention spéciale, en raison de leur double mission : d'une part, l'inclusion de tous, et d'autre part, le développement de l'excellence des compétences. Le processus de Copenhague concernant l'enseignement et la formation professionnels s'est avéré un succès, donnant une plus grande visibilité et améliorant le statut de l'enseignement et de la formation professionnels et débouchant sur de nouvelles mesures dans le cadre de l'UE.<sup>11</sup> Cependant, le processus de Copenhague devrait créer de meilleurs liens entre les différents systèmes de qualification, tant au plan européen que dans les pays. Ces questions seront étudiées dans la suite des travaux sur l'ECVET et le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels.

Le CSEE approuve la recommandation d'ensemble concernant le développement de filières clairement définies et variées par le biais de l'EFP pour promouvoir l'apprentissage continu et l'emploi, mais il faut déplorer que la Communication est axée seulement sur les années 2009-2010. Pour la prochaine décennie, il y aura lieu de déterminer les principaux défis au départ des développements que connaît le marché européen de l'emploi, sans adapter de manière trop stricte l'EFP en le calquant sur les besoins immédiats du marché de l'emploi. Ceci pourrait réduire la diversité et la flexibilité des systèmes d'EFP en Europe, alors que le CSEE considère ces deux éléments comme d'une extrême importance.<sup>12</sup>

## **Les méthodes de travail utilisées dans la méthode ouverte de coordination (MOC)**

La méthode ouverte de coordination actuellement appliquée (MOC) s'est avérée inefficace dans différents domaines. Les progrès vers la réalisation des critères de référence actuels n'ont marqué que de faibles avancées, et les gouvernements nationaux comme les syndicats d'enseignants par ailleurs n'ont pas tous ressenti une incidence directe de l'OMC sur les agendas politiques nationaux. En outre, cette méthode manque de transparence. En conséquence, le CSEE souligne les aspects suivants qu'il y aurait lieu de prendre en considération au moment de définir un nouveau cadre stratégique :

- *associer les partenaires sociaux au plan national ;*
- *renforcer le rôle du GCEF en tant qu'organe de coordination ;*
- *mettre en place un dialogue et une évaluation mieux structurés des activités d'apprentissage entre pairs et des clusters ;*

---

<sup>11</sup> Comme les principes CEC pour la validation de l'apprentissage non formel et de l'apprentissage informel, l'Europass et le système européen d'unités de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels.

<sup>12</sup> Voir aussi la Déclaration du CSEE sur « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois », janvier 2009 et la Déclaration du CSEE sur « Efficacité et équité dans les systèmes européens d'éducation et de formation », 2006

- *mieux organiser le retour d'information (les partenaires sociaux jouent ici un rôle essentiel).*

### **Associer les partenaires sociaux au plan national**

La future MOC doit être inclusive et c'est elle qui doit déterminer l'agenda au plan national. L'aspect démocratique du processus doit être souligné afin d'éviter l'exclusion des partenaires sociaux au plan national. Le CSEE est d'avis que la future MOC devrait s'ancrer dans un dialogue social réel et que des mesures plus concrètes devraient être prises afin que les décideurs politiques et les parties prenantes et les partenaires sociaux au plan national puissent évaluer plus efficacement le processus dans chaque pays.

Un futur programme de travail devrait souligner la nécessité d'associer les partenaires sociaux au plan national. Ces parties devraient être associées par le biais de consultations portant sur l'élaboration des rapports d'avancement nationaux et sur les différentes propositions concernant les recommandations et les consultations de l'UE avant les réunions du Conseil de l'Education.

### **Renforcer le rôle du GCEF**

Le CSEE apporte son appui à des méthodes de travail de plus en plus cohérentes et coordonnées qui comprennent les différents secteurs de l'éducation et de la formation, contribuant ainsi aux priorités stratégiques globales définies par le Conseil. Depuis 2005, le Groupe de coordination Education et Formation 2010 soutient et coordonne la gestion opérationnelle et la mise en application du programme « Education et formation 2010 », en y incluant non seulement les membres de tous les pays participants mais aussi les partenaires sociaux européens. Dans le GCEF, le CSEE et la CES représentent les syndicats européens au plan européen. Le CSEE souligne le fait que le GCEF devrait jouer un rôle important dans la promotion de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures politiques sur le plan de l'éducation et de la formation. Il est essentiel que non seulement les Etats membres mais aussi les partenaires sociaux jouent un rôle fondamental dans le domaine de la politique d'éducation et de formation de l'UE, en participant au processus. Pour cette raison, le GCEF doit être maintenu, afin de maintenir la cohérence de la coordination générale des programmes de travail. En outre, son rôle en tant qu'observateur et conseiller de la Commission au sujet du processus devrait être renforcé !

Le CSEE est d'avis que le souhait de renforcer le rôle stratégique du Groupe de haut niveau dans le pilotage de la MOC, pour améliorer la coordination sur l'ensemble des secteurs de l'éducation et de la formation et améliorer l'appropriation dans les pays, ne devrait pas se faire au détriment de la participation des partenaires sociaux concernés à l'OMC. Maintenir le GCEF en vie est dès lors déterminant.

### **Mettre en place un dialogue mieux structuré et évaluer les résultats concernant les activités d'apprentissage entre pairs et les clusters**

Les travaux de l'UE en matière d'activités d'apprentissage entre pairs n'ont pas été menés avec efficacité, et les résultats qui en découlent ne sont pas davantage efficaces. Le CSEE reconnaît que les activités d'apprentissage entre pairs peuvent être une bonne méthode de partage des connaissances sur l'ensemble de l'UE en matière d'éducation et de formation. Pour améliorer les travaux menés dans le cadre des activités d'apprentissage entre pairs, il est essentiel de disposer d'un mandat clair, d'une coordination et de buts bien définis. La question la plus délicate jusqu'ici est le manque d'informations sur les travaux en matière d'activités d'apprentissage entre pairs et les clusters. Pour que les activités d'apprentissage entre pairs gagnent en efficacité, il conviendrait que les résultats de ces travaux soient diffusés plus largement. Les activités d'apprentissage entre pairs et d'autres formes

d'activités des clusters devraient être améliorées par des systèmes de soutien qui pourraient diffuser au plan national et au plan local les connaissances rassemblées. Les activités dans les clusters ainsi que le partage des connaissances entre les participants nationaux dans toutes les activités d'apprentissage entre pairs devraient atteindre *tous les* partenaires pertinents du secteur de l'éducation, sans se limiter aux décideurs et aux ministres au plan national. Le CSEE souligne que les partenaires sociaux devraient être associés plus étroitement aux activités d'apprentissage entre pairs dans l'UE, et ceci dans leur pays d'origine comme au plan de l'UE (au titre d'expert non gouvernemental). Un dialogue mieux structuré et l'évaluation des résultats des activités d'apprentissage entre pairs et d'autres clusters dans les Etats membres sont également nécessaires, et la Commission devrait souligner ce point. Le CSEE s'inquiète de ce que la Communication ne fasse pas état du financement en rapport avec le relèvement de l'apprentissage mutuel et des activités d'apprentissage entre pairs.

### **Améliorer le compte rendu – les partenaires sociaux en tant qu'éléments essentiels**

Pour le CSEE, il est crucial que les rapports d'avancement biennaux des pays rendent compte des résultats des politiques, mettent en évidence les difficultés actuelles et soient en fait davantage qu'un recueil de bonnes intentions. Bien qu'il soit possible de progresser en individualisant et détaillant davantage chaque situation propre à un pays, il est vital que les recommandations conservent un caractère global afin qu'elles puissent satisfaire à leur but dans la société plutôt que d'être seulement le reflet des priorités spécifiques d'un pays ou des exigences immédiates du marché de l'emploi. Les différents exercices de compte rendu au niveau de l'UE dans le cadre du programme de travail « Education et formation » devraient essentiellement être axés sur les évaluations nationales. Ces rapports devraient dès lors être considérés comme une occasion d'affirmer l'influence des pays, car les rapports garantissent que l'opinion des Etats membres est prise en considération. La relation avec les parties prenantes s'avère déterminante dans ces évaluations nationales. Une consultation plus systématique des syndicats d'enseignants et d'autres parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des rapports nationaux donnerait plus de poids à ces derniers en décrivant les défis qui doivent être relevés. Il s'agirait là d'une manière d'inclure les perspectives des professionnels et d'autres partenaires sur l'éducation et ce serait une manifestation de bonne gouvernance.

Le CSEE observe que les progrès dans le sens de la réalisation des critères de référence du programme « Education et formation 2010 » n'ont pas été adéquats, et il s'inquiète de ce que la proposition de dix nouveaux critères de référence aura pour seul résultat d'affaiblir les efforts consentis pour atteindre les critères de référence actuels. Le CSEE a la conviction que les indicateurs et les critères de référence peuvent être des moyens de comparaison et d'échange des connaissances entre les Etats membres, cependant il y aurait lieu de limiter le nombre de critères de référence. Dans ce contexte, il convient de noter que les domaines de l'EFP et de la migration ne figurent pas parmi les critères de référence proposés. Pour réaliser ces critères de référence, il est fondamental que les Etats membres s'engagent.

A plusieurs reprises, le CSEE et ses organisations ont émis des critiques contre les hésitations perceptibles dans les Etats membres pour l'exécution des plans d'action nationaux dans ces domaines. Il est évident que les domaines et les critères de référence prioritaires du secteur de l'éducation et de la formation, définis au niveau de l'UE, sont dépourvus de toute valeur si les Etats membres ne s'engagent pas suffisamment en vue de leur réalisation. En conséquence, le CSEE souligne la nécessité de mettre davantage les Etats membres sous pression, afin d'atteindre les critères de référence en développant des

plans d'action nationaux dans ces domaines. Il est essentiel d'associer les partenaires sociaux à ce processus.

De manière générale, le CSEE constate avec inquiétude que sont sous-estimés deux éléments essentiels, à savoir, d'une part, la nécessité que les pays s'approprient le processus « Education et formation », et d'autre part, la nécessité de maintenir à l'avenir l'influence directe des partenaires sociaux.